

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 3, DÉCEMBRE 2025

LÉGISLATURE 2025–2028



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** Infos diverses
- 10** PV de l'assemblée primaire du 16 juin 2025
- 15** Budget 2026
- 23** Manifestations
- 27** Règlement communal sur la lutte par confusion sexuelle
- 30** Présentation Confrérie de la chapelle Saint-Mathias
- 32** Plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable
- 35** Vie locale



Assemblée primaire communale 2025

RENDEZ-VOUS LE 15 DÉCEMBRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 15 décembre 2025 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025
2. Budget 2026
 - Informations et présentation
 - Décisions fiscales
 - Approbation
3. Plan d'aménagement détaillé du domaine skiable de Vercorin
 - Modifications partielles du plan d'affectation des zones et du RCCZ
 - Présentation
 - Traitement des oppositions
 - Approbation
4. Règlement sur la lutte par confusion sexuelle de la Commune de Chalais
 - Présentation
 - Approbation
5. Nomination des membres des nouvelles commissions thématiques (2026-2029)
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Le **CHALAIS INFO** est distribué à tous les ménages de la Commune début décembre.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

UN SACRÉ COUP DE POUCE...



Bonjour à toutes et à tous,

Plus de cinq ans après l'extraordinaire don anonyme de trois millions de francs versés à notre commune, il est temps d'en dresser un premier bilan.

Le seul vœu exprimé par les donateurs était de rester anonymes. Cette volonté a été scrupuleusement respectée. En revanche, ce qui ne doit pas rester confidentiel, ce sont les réalisations que ce fabuleux geste de générosité a rendues possibles.

Pour rappel, le règlement du Fonds précise qu'il peut être utilisé pour soutenir des projets liés à la préservation du patrimoine, aux équipements favorisant le développement durable ou encore à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

A ce jour, sur les 1,2 million déjà engagés, nous avons notamment pu soutenir les travaux de la nouvelle Commission du patrimoine. Celle-ci œuvre avec passion à la préservation et au partage de notre histoire : monographies, publications, numérisation d'anciennes photos, généalogie des familles de la commune, collaboration au projet Paroles de Mélèze, inventaire des maisons anciennes, traitement et mise en valeur de nos archives communales... Autant d'actions qui témoignent d'un travail colossal réalisé par ses membres et par ceux issus de l'Association des amis du patrimoine; des bénévoles dévoués

ne comptant ni leur temps ni leur énergie. En 2026, sous la houlette de la même Commission, nous découvrirons le troisième volet du projet Classes en action. Après Chalais et Vercorin, les élèves du centre scolaire de plaine nous feront revivre les anecdotes et souvenirs de notre village de Réchy. Un immense merci aux enfants ainsi qu'aux enseignants sans lesquels un tel projet ne pourrait exister.

La salle polyvalente de Chalais fraîchement rénovée a, elle aussi, bénéficié de ce précieux soutien. De nombreuses améliorations telles que le bar, la cuisine, la mise à niveau des extérieurs et les nouvelles ouvertures en façade permettront désormais aux sociétés locales et aux différents organisateurs d'événements de profiter d'un espace étendu, modernisé et convivial. Concernant le développement durable, le nouveau Fonds Transition a permis à notre commune de donner un véritable élan à sa transition énergétique, de soutenir la population grâce aux mesures d'accompagnement mises en place, et d'obtenir tout récemment le label Cité de l'Énergie.

Et ce n'est pas fini, dans le budget d'investissement communal 2026, vous découvrirez le dernier projet rendu possible grâce à ce don exceptionnel. L'espace Bozon accueillera, sous réserve de l'aboutissement des démarches administratives nécessaires, le skate park attendu depuis longtemps par nos jeunes et nos familles. Au budget de fonctionnement, vous trouverez également le montant de CHF 40'000.00 réservé au budget participatif. Après avoir soutenu trois projets citoyens, il sera renouvelé pour la troisième année consécutive.

Enfin, je vous invite à découvrir notre nouvelle application communale : sa présentation et la procédure pour vous y abonner se trouvent en page 4 de ce Chalais Info. Cette application n'a pas été financée par le Fonds issu du don, mais elle trouve une part de son origine dans l'inspiration qu'a suscitée le Budget participatif auprès de votre exécutif. Nous nous réjouissons, grâce à ce nouvel outil, de renforcer notre communication et surtout de la rendre plus dynamique.

Au plaisir de vous retrouver lors de notre prochaine Assemblée primaire, je vous souhaite une excellente fin d'année, riche en moments de partage et d'amitié.

◀ Votre Présidente

L'APPLICATION COMMUNALE EST ENFIN LÀ !

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous pouvez, dès à présent, télécharger l'application communale dans votre magasin d'applications préféré :

Rien de plus simple pour vous tenir informés des dernières nouvelles, recevoir les alertes importantes et trouver les informations pratiques :

1. Installer l'application

2. Choisir les notifications que vous souhaitez recevoir en les sélectionnant via la petite



Lexique rapide pour naviguer en douceur :

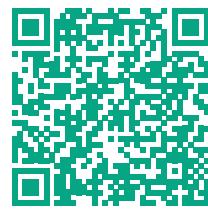


Les canaux actuels de communication officielle sont évidemment maintenus : site internet, Chalaïs Info, flyer...

L'application a l'avantage de vous offrir une communication rapide, accessible en tout temps et personnalisée selon vos choix et vos centres d'intérêt. Elle s'appuie sur notre site internet, en cours de refonte, dont la nouvelle version sera mise en ligne au cours du premier semestre 2026.



QR Apple



QR Android

La mise en production de ces nouveaux outils étant récente, leurs contenus et leurs fonctionnalités évolueront au fil des prochains mois.

Bonne découverte !

LES TRAVAUX PUBLICS SE RÉORGANISENT

Afin de répondre au mieux aux besoins croissants de la commune, l'équipe des travaux publics a récemment été réorganisée et renforcée.

Le réseau d'eau communal représente un enjeu majeur : son développement, sa maintenance et son contrôle exigent une attention constante et des compétences spécifiques. Pour garantir un suivi rigoureux et assurer la qualité de ce service essentiel, des ressources nécessaires y sont consacrées.

Dans ce cadre, l'actuel chef d'équipe des travaux publics M. Mathias Perruchoud assure en priorité la gestion complète du réseau d'eau. Il a pour objectif, au cours des prochaines années, de suivre des formations complémentaires afin d'atteindre la fonction de fontainier, consolidant ainsi l'expertise interne de la commune dans ce domaine clé. Il sera secondé dans ce secteur par M. Hugo Gross, qui lui aussi bénéficiera des formations nécessaires.

Pour remplacer Mathias Perruchoud, c'est l'actuel chargé de sécurité, M. Mathias Fournier, qui reprend la gestion et la coordination de l'équipe des travaux publics. Son taux d'activité a été augmenté en conséquence.

Les deux secteurs EAU et TRAVAUX PUBLICS ne travaillent pas en silo. Toute l'équipe continue à collaborer étroitement et à répartir son temps de travail selon les besoins entre ces deux domaines.

La commune tient à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs des travaux publics pour leur engagement, leur adaptabilité et le travail de qualité qu'ils accomplissent au quotidien au service de notre collectivité.



CYCLOMANIA 2025

41 participants pour 9'403 km parcourus en 1 mois ! C'est ainsi que l'équipe du Défi cycliste Chalais-Réchy-Briey-Vercorin de la Commune a été propulsée au 1er rang des communes romandes participant au défi Cyclomania 2025.

Bravo et merci aux sportifs qui ont tout donné pour ce joli classement :

1^{er} en Suisse romande

5^e au classement Suisse

Classement Défi Cyclomania 2025

Le classement tient compte de deux critères : le taux de participation au défi et le nombre moyen de points obtenus par les participants.

- | | |
|---|--|
| 1 | Velo-Challenge Wohlen b. Bern |
| 2 | Velo-Challenge CHAM in Fahrt |
| 2 | Velo-Challenge Weinfelden |
| 4 | Kreuzlinger Velo-Challenge |
| 5 | Défi cycliste Chalais-Réchy-Briey-Vercorin |
| 5 | Horwer Velo-Challenge |

NONAGÉNAIRES

2026

CENTENAIRE

Madame	Bachmann Geneviève	03.03.36	3966 Réchy
Monsieur	Devanthéry Yvon	23.01.36	3966 Chalais
Monsieur	Main Jean-Paul	04.04.36	3966 Réchy
Madame	Main Marguerite	18.01.36	3966 Chalais
Monsieur	Piazzalunga Aquilino	27.07.36	3966 Réchy
Madame	Rudaz Simone	21.07.26	3966 Chalais

NOTRE ÉGLISE... BIENTÔT RÉNOVÉE

Dès le printemps prochain, les travaux de rénovation de l'église de Chalais vont démarrer. Ils dureront jusqu'à la fin de l'année 2026.

Les fissures des murs seront réparées, les façades seront repeintes, l'éclairage intérieur sera revu et amélioré, tout comme la sonorisation. De plus, la grande mosaïque du chœur reprendra toutes ses couleurs et celles latérales, également.

Quant au chemin de croix, il comprendra deux lectures harmonisées, l'une du 19ème siècle par l'œuvre d'Emmanuel Chapelet et l'autre du 20ème siècle, par Serge Albasini sur la base des dessins d'Alfredo Gini. Enfin, un reliquaire du nouveau saint, Carlo Acutis rendra un pieux hommage à cet adolescent grand croyant.

Bien évidemment, les extérieurs seront réaménagés et nivelés pour plus de sécurité et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Et pour mettre en valeur cette belle restauration, l'éclairage externe nocturne sera complètement revu.

Voilà tout ce qui attend l'équipe qui va concrétiser ces travaux d'ores et déjà planifiés et dont l'autorisation et en cours de traitement par la commune et le canton. Les monuments historiques cantonaux ainsi que l'évêché, bien évidemment informés, suivront le déroulement du chantier.

Parallèlement, le conseil de gestion de la paroisse s'est engagé totalement pour trouver les fonds – complémentaires aux moyens publics - afin de couvrir le coût de ces grands travaux sans laisser de dette. Tous les habitants et habitantes de la commune seront ainsi sollicités pour apporter leur obole et contribuer ainsi à la pleine réussite de cette rénovation, comme nos prédecesseurs l'ont fait après le tremblement de terre du 25 janvier 1946 à 18h32 !

Conseil de gestion & Association du patrimoine



BUDGET PARTICIPATIF 2025

En 2025, la commune a ouvert pour la seconde fois un budget participatif, projet initié par la Commission Institution et Population. Pour rappel, ce projet a pu voir le jour grâce au financement apporté par la constitution du Fonds Donation. Pour cette deuxième édition, huit projets ont été déposés. Près de 800 personnes habitant notre commune ont participé au scrutin, à l'issue duquel le projet **Bisses en Balade** a été plébiscité.

Ce projet porté par l'association des Amis du Patrimoine, en collaboration avec les Consortages des bisses, propose d'offrir une balade facile et balisée sur le coteau des villages de Chalais et Réchy, en mettant en valeur les quatre bisses et leur histoire. Ce lauréat n'utilisant pas l'entier des ressources mises à disposition pour le budget participatif 2025, le projet arrivé en deuxième position pourra également être réalisé. Il s'agit de **Bouge avec Verco'nimaux** présenté par Mmes Karen Nicoulaz Amacker & Nathalie Widmer-Jean elles-mêmes soutenues par la Société de développement de Vercorin.

Bouge avec les Verco'nimaux du Mont propose un parcours ludique et sportif en pleine nature et accessible à tous les âges. Imaginé le long du chemin du Tour du Mont, il sera composé de 10 à 12 postes d'exercices physiques qui inviteront les enfants à développer leur agilité et leur endurance en imitant la faune sauvage du Mont.

Nos félicitations et remerciements à tous les participants au budget participatif 2025.

Vous trouvez ci-dessous le classement de tous les projets :

1. Bisses en Balade
2. Bouge avec les Verco'nimaux du Mont
3. Couvert d'agrément à Vercorin
4. Mise en beauté d'une fontaine par village
5. Rire, Grandir, prévenir, une Ludothèque par comme les autres
6. Kabaret'stival
7. Ciné-kabaret
8. Parkavelo

Pour 2026, le délai de dépôt des nouveaux dossiers est fixé au 30 avril 2026. Les projets présentés pour la première fois en 2025 et qui n'ont pas remporté le vote peuvent être présentés une seconde fois. Le montant global maximum du budget participatif est à nouveau fixé à CHF 40'000.00.

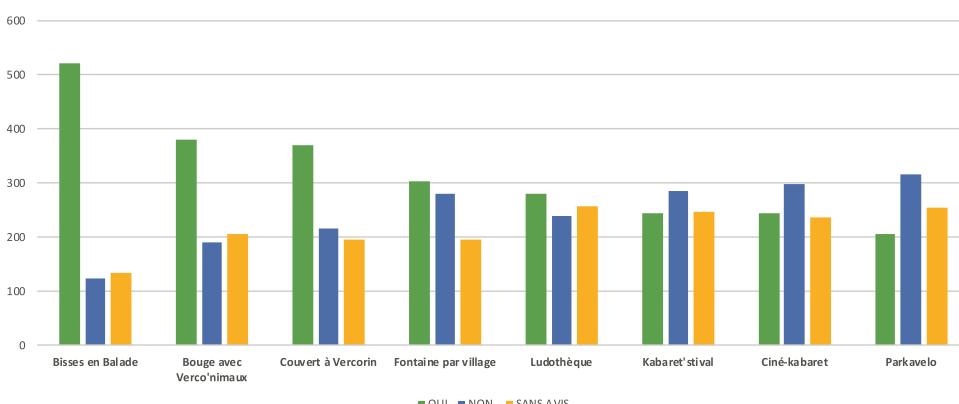
Le règlement du budget participatif et les informations pratiques se trouvent :



En scannant le code QR
Sur le site de la commune
www.chalais.ch
Sur demande au secrétariat
du bureau communal

Participer, décider, réaliser !

Résultats du Budget Participatif 2025



SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS 2025 – 2075

À l'heure d'écrire ces lignes, le chantier de rénovation de la salle polyvalente de Chalaïs touche à sa fin.

Ce qui aurait pu n'être qu'un simple rafraîchissement s'est, finalement, révélé bien plus conséquent. Depuis 2022, ce projet est devenu le plus important et stratégique qu'ait connu notre commune depuis la construction de l'actuelle école de Vercorin.

Nous avions l'ambition de doter Chalaïs d'un bâtiment durable, conçu pour être utilisé un demi-siècle avant de nécessiter de nouvelles interventions majeures. À l'exception du toit, en parfait état, notre salle a été rénovée de fond en comble. L'intérieur a été entièrement vidé et réaménagé afin de gagner de précieux mètres carrés et d'améliorer son efficience. L'arrière-salle a été allongée de quatre mètres, permettant d'agrandir le local des engins et d'offrir une véritable arrière-scène à nos sociétés culturelles. Le déménagement des pompiers a libéré l'espace nécessaire à la création d'une cuisine complète et d'un local de stockage temporaire, indispensable lors des manifestations.

L'enveloppe du bâtiment a été entièrement isolée, les fenêtres remplacées, et le système de chauffage converti en pompe géothermique pour un gain énergétique significatif. Les pentes d'accès ont été nivelées et prolongées afin de permettre à tout type de véhicule de les emprunter aisément. Le terrain a été réhausse pour garantir un accès de plain-pied sur toute la façade nord.

Toutes les normes actuelles en matière de protection incendie, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'utilisation scolaire sont désormais respectées.

Ces réalisations ont été menées en concertation avec les différents utilisateurs de la salle, à travers des rencontres ponctuelles, ainsi qu'avec l'ensemble de la population lors de la séance publique organisée début 2024.



Nous avons également fait le choix ambitieux de créer un nouvel espace, tant pour les sports de combat que la danse ainsi que pour des conférences ou autres assemblées générales. L'ancien balcon devient ainsi la « petite salle », utilisable de manière totalement indépendante. Une ouverture en façade y apporte désormais une lumière naturelle abondante et une vue imprenable sur la plaine du Rhône.

Le comité de pilotage (COPIL), composé d'un représentant des sociétés locales, de l'architecte, de la Présidente de la commune et de votre serviteur, s'est réuni tout au long des travaux pour prendre les décisions qu'impose un tel chantier. Le Conseil communal a, pour sa part, statué sur les aspects stratégiques et adjugé les soumissions.

Pas moins de 43 corps de métier ont œuvré en parallèle, sous la direction de Thierry Berthouzoz et de Cléa Bourguinet, pour faire de ce chantier d'envergure une salle polyvalente entièrement rénovée.

Les délais, très serrés, que nous nous étions fixés pour 2024 se sont révélés trop ambitieux. Le retard dans la livraison de certains matériaux nous a contraints à repousser la fin du chantier, initialement prévue pour la rentrée d'août 2025, à celle d'automne. Ce risque avait été anticipé : les réservations de la salle avaient été bloquées dès le début des travaux.

Du côté des écoles, la météo clémente a permis de maintenir les activités sportives en extérieur. Le Conseil communal tient à saluer la résilience du corps enseignant et des sociétés locales.

Un nouvel imprévu, lié à un retard de menuiserie, nous a finalement obligés à décaler une seconde fois la rentrée de deux semaines. Grâce à l'excellente collaboration avec la direction des écoles, cette adaptation a pu se faire dans la sérénité.

Une société locale, dont je fais moi-même partie, a toutefois dû annuler son événement. Si cette annulation est regret-





table, elle aura permis de maintenir la pression sur les différentes entreprises et de garantir une ouverture rapide de la salle.

Certaines portes intérieures seront encore posées, en dehors des horaires scolaires, durant la deuxième moitié du mois de novembre. Enfin, les espaces de la petite salle et de l'arrière-scène seront, comme prévu, ouverts dans un second temps au début du mois de décembre.

Ce chantier, véritable projet de législature, ouvre une nouvelle ère d'un demi-siècle pour les nombreux usagers de cette salle.

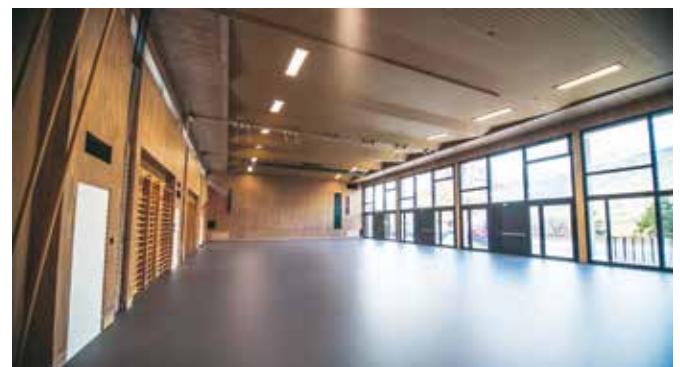
Je ne compte plus les heures passées en séances de préparation, au téléphone ou sur le chantier. Tout ce travail trouve aujourd'hui sa récompense dans la qualité de l'outil que nous allons pouvoir utiliser pour les années à venir.

Merci aux entreprises, au bureau d'architecture, aux collaborateurs des services communaux, à mes collègues du Conseil et à toute la population pour votre travail, votre confiance et votre soutien tout au long de ce projet d'envergure.

Avant l'inauguration officielle prévue courant 2026, nous vous invitons à venir découvrir ces nouveaux espaces lors d'une soirée portes ouvertes le 18 décembre prochain.

Nous espérons sincèrement qu'ils vous plairont et que vous prendrez plaisir à les faire vivre et à vous les approprier.

Kilian Siggen, Conseiller communal



RESERVEZ LA DATE !

SOIREE PORTES OUVERTES

Salle polyvalente de Chalais

Jeudi 18 décembre de 18h00 à 20h30

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 16 JUIN 2025

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, ouvre l'Assemblée primaire à 20h00 et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux 82 personnes présentes à la Salle polyvalente de Vercorin, pour cause de rénovation de celle de Chalais. Elle remercie toutes les personnes présentes et particulièrement celles qui ont fait le déplacement depuis la plaine.

En préambule, elle rappelle les dispositions légales pour la convocation des Assemblées primaires, qui prévoient une publication, par affichage au pilier public, 20 jours avant la date prévue. Cette information a été également relayée par le **CHALAIS INFO N° 2**, distribué à tous les ménages de la Commune.

Elle constate la présence, obligatoire, de M. Alain REICHENBACH, délégué de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA).

Avant de débuter la partie officielle, elle soumet à l'Assemblée sa proposition pour les scrutateurs de la soirée, soit MM. Fabien PER-RUCHOUD et Arnaldo CORVASCE.

Elle signale encore qu'il s'agit de la première Assemblée primaire pour la Conseillère Philomène ZUFFEREY-CIRCELLI et le Conseiller Olivier CHANSON. La partie pratique relative au retour en plaine d'une partie de l'Assemblée par le téléphérique est également réglée.

En introduction, la Présidente remercie toutes les personnes, bénévoles et collaborateurs sur le terrain qui se sont mobilisés pour faire face immédiatement ou ultérieurement à l'événement météorologique exceptionnel du 17 avril dernier. Un merci particulier est adressé à M. Roger SIGGEN et à toute son équipe pour leur précieuse implication dans la remise en état des bisses communaux.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2024

2. Comptes de l'exercice 2024

- Présentation
- Rapport du réviseur qualifié
- Approbation
- Renouvellement de l'organe de révision

3. Rapport des Chefs de Départements

4. Divers

	FONCTIONNEMENT (CHF)	INVESTISSEMENT (CHF)
Charges / Dépenses	-16'303'268.-	-4'915'266.-
Revenus / Recettes	19'460'341.-	536'813.-
Marge d'autofinancement	3'157'073.-	
Amortissements ordinaires	-2'279'665.-	
Attributions financements spéc.	-1'102'782.-	
Prélèvements financements spéc.	860'698.-	
Attribution au capital propre	-500'000.-	
Excédent de revenu	135'324.-	
Investissements nets		4'378'453.-
Insuffisance de financement		1'221'380.-

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal a été diffusé intégralement dans le bulletin d'information **CHALAIS INFO N° 2** de juin 2025. Personne n'en demande la lecture, il est approuvé sans remarque et la Présidente remercie le rédacteur.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN débute la présentation des comptes 2024, troisième exercice comptable établi selon les principes MCH2. L'exercice est marqué par une hausse des charges de fonctionnement et une stagnation des recettes fiscales. Du côté des investissements, tous les travaux planifiés n'ont pas pu être réalisés.

La Présidente reprend les commentaires mentionnés dans le **CHALAIS INFO N° 2** et complète les informations sur les principaux écarts, par rapport au budget approuvé en Assemblée primaire du mois de décembre 2024, tant pour les charges que pour les revenus.

Elle dévoile ensuite un graphique qui représente de manière synthétique les recettes, les dépenses, la marge d'autofinancement ainsi que les investissements. Concernant les investissements, la grande majorité des travaux planifiés ont été réalisés. A savoir que moins de 50% du crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- a été utilisé en 2024 pour la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais et que le projet du minigolf de Vercorin est gelé pour l'instant.

La marge d'autofinancement 2024, qualifiée de satisfaisante, a incité le Conseil municipal à verser la somme de CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire pour qu'elle atteigne CHF 4'500'000.-. Cette réserve pourra être sollicitée dans le cas où un futur exercice comptable devait être déficitaire. Une attribution complémentaire de CHF 1'000'000.- a été allouée au Fonds

de transition énergétique afin de faire face aux défis énergétiques futurs qui attendent la commune.

Sur des graphiques représentant les six derniers exercices, Sylvie MASSEREY ANSELIN présente les variations des entrées fiscales. On enregistre une petite diminution sur les gains immobiliers et droits de mutation par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les rentrées fiscales des personnes physiques, une augmentation de quelque CHF 400'000.- est constatée par rapport à 2023. La principale variation concerne les personnes morales. Après trois années de rentrées fiscales très satisfaisantes, avec des éléments extraordinaire pour certains contribuables, des ajustements de provisions conséquents ont dû être réalisés. Ces ajustements de provisions sont réalisés sur la base des dernières taxations connues, ainsi une diminution de CHF 481'426.- a été enregistrée en 2024.

La Présidente commente ensuite les résultats des comptes séparés des Services publics. En détail, le compte « Eau potable », en fonction des charges d'entretien importantes de l'exercice, est juste à l'équilibre avec un résultat positif de CHF 3'025.-, celui des « Egouts » enregistre un déficit de CHF 85'103.- et le compte « Hygiène » un gain de CHF 45'245.-. Seul le poste « Egouts » représente un solde négatif au bilan pour un montant de CHF 36'445.-

La Présidente poursuit avec la présentation des principaux investissements en images. La liste de ces investissements se compose ainsi : 1ère étape de la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais, routes (Chemin de Boney et Impasse de la Crevache), sécurisation de la Rèche, cimetière de Chalais, bâtiment administratif de Vercorin, panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux, cour d'école Chalais, éclairage public, étape 3 sentiers VTT, informatique communale, achats et remembrement de terrains.

Comme déjà mentionné précédemment, tous les investissements planifiés n'ont pas été réalisés. A savoir que sur le crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- pour la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais, il reste un montant disponible de CHF 2'734'845.-. Un montant de CHF 75'000.- prévu pour recouvrir le Centre scolaire de Chalais de panneaux photovoltaïques n'a pas été utilisé. Avant la réception de l'étude sismique du bâtiment et d'autres éléments techniques, il aurait été précipité de réaliser cet investissement. Après l'acquisition du terrain du minigolf auprès de la Paroisse de Vercorin, les devis rentrés pour la réalisation d'un nouveau minigolf se sont montrés bien plus élevés qu'attendu. Le Conseil municipal ne voulant pas enregistrer de dépassement sur ce poste, le projet est gelé pour l'instant.

Le Conseil municipal a décidé d'une acquisition de la parcelle no 2495 où se trouve un chalet pour quelque CHF 800'000.- hors budget. L'acquisition de cette parcelle faisait déjà l'objet d'une convention avec les anciens propriétaires. Cette parcelle peut être considérée comme stratégique, elle est contiguë à celle du Centre scolaire de Vercorin et se trouve à l'emplacement de la future gare d'arrivée du téléphérique. Cette parcelle pourrait constituer une partie de l'apport de la commune au nouveau téléphérique.

La Présidente présente ensuite le bilan au 31.12.2024. Les fluctuations conséquentes concernent les disponibilités, les actifs de régularisation, les immobilisations corporelles et une permutation entre les engagements financiers à court et à long terme.

La Présidente passe ensuite en revue les huit indicateurs en relevant que tous ne paraissent pas pertinents. Il y a principalement lieu de s'arrêter sur ceux relatifs à l'endettement, notamment la dette nette par habitant en progression de CHF 213.- par rapport à 2023.

Dernier graphique commenté, il s'agit de l'évolution des différents fonds. Au 31.12.2024, le Fonds donation se monte à CHF 1'900'000.-, le Fonds de transition énergétique à CHF 2'284'500.- et la Réserve de politique budgétaire, comme déjà mentionné, à CHF 4'500'000.-

Au nom de l'organe de révision FIDAG SA, M. Alain REICHENBACH signale qu'il n'y a pas de remarque particulière à relever et résume le rapport d'audit. Il rappelle que le Conseil municipal est responsable de la tenue des comptes et informe que selon leur appréciation, les évaluations sont appropriées et l'équilibre financier assuré à terme. Il recommande l'acceptation des comptes annuels soumis à l'Assemblée primaire.

Il n'y a pas de question et la Présidente passe à l'approbation formelle des comptes.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2024 à l'unanimité.

La Présidente propose à l'Assemblée de reconduire FIDAG SA comme organe de révision pour la législature 2025-2028. Il n'y a pas d'autres propositions de l'Assemblée.

Au vote, l'Assemblée approuve la nomination de FIDAG SA comme organe de contrôle à l'unanimité.

La Présidente remercie la fiduciaire FIDAG SA pour sa précieuse collaboration et le Secrétaire communal, également Responsable des finances, pour l'établissement des comptes 2024.

3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, Administration, Finances, Énergie, Patrimoine, Politique régionale et territoriale. A noter que la Présidente n'est plus en charge de la Bourgeoisie suite à la constitution d'un Conseil bourgeois distinct.

EMS/CMS

La Présidente revient sur la situation des EMS/CMS du district autour de quatre axes, à savoir le vieillissement de la population, la concurrence des OSAD et des infirmières indépendantes, le déficit en lits de longs séjours et l'augmentation des coûts par habitant. Sous la forme d'un graphique, il est présenté une augmentation des coûts globaux de plus de 56% entre 2015 et 2024. Dans ce même laps de temps, le coût par habitant a doublé.

Une taskforce a été constituée au niveau du district pour faire face aux défis actuels et futurs de cet élément crucial dans l'organisation de la société et par ricochet pour les finances communales.

Patinoire – Valais Arena

Sylvie MASSEREY ANSELIN relève le superbe résultat de la votation de la Commune de Sierre le dimanche 15 juin 2025 pour le projet de Centre régional de glace. Il s'agit du projet de toute une région devisé à CHF 30 millions. La Commune de Chalais a signé une lettre d'engagement à titre de participation à l'investissement pour un montant de CHF 663'000.-. La Commune ne contribuera pas aux coûts d'exploitation de ce complexe.

CAD Vercorin – Point de situation

Le périmètre du CAD a été défini en trois zones par ordre de priorité. Le 1er périmètre concerne le raccordement de 72 bâtiments pour un investissement de CHF 4 millions qui pourrait s'étendre jusqu'à 263 bâtiments pour un investissement de CHF 12.4 millions avec le raccordement du 3ème périmètre à l'horizon 2050. Ce projet, pour voir le jour, devra faire l'objet d'un partenariat public-privé.

Route cantonale – RC626 Vercorin-Itravers

La Présidente présente en images la problématique de la RC626 Vercorin-Itravers. Le principal problème consiste en une niche d'arrachement située sur un terrain privé en amont de la route. Il y a sur cette parcelle un caisson réalisé dans les années 1980 et qui retient environ 2'000 tonnes de matériau. Les travaux vont commencer tout prochainement mais la route ne sera malheureusement pas réouverte avant le printemps 2026. La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une route de compétence cantonale.

Route cantonale – RC43 Vercorin-Anniviers

Le projet de déviation de la RC43 à Vercorin avance à satisfaction. Une séance d'information à la population aura lieu le vendredi 12 septembre 2025 à la Salle polyvalente de Vercorin en présence du nouveau Chef du Service de la mobilité de l'Etat du Valais, M. Sylvain DUMOULIN. Les participants à l'Assemblée sont invités à inscrire d'ores et déjà cette date à leur agenda.

L'Assemblée accueille par des applaudissements la fin de la présentation de Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN

Mme Valérie SAVIOZ, Vice-Présidente, Affaires sociales, Instruction, Sécurité, Culture, Sociétés locales

Ecole de Chalais et Vercorin

Pour l'année scolaire 2024-2025, il y avait 13 classes à Chalais et 4 à Vercorin. Pour la prochaine année scolaire, une classe supplémentaire sera ouverte à Chalais et la classe de 5-6H de Vercorin devra faire face à un effectif de 25 élèves.

Vu l'augmentation des effectifs, une réflexion est en cours pour la rationalisation et agrandissement des centres scolaires de Chalais et Vercorin.

Cour d'école

Valérie SAVIOZ présente le projet de la cour d'école de Chalais. Le but était de végétaliser, dynamiser, aménager des espaces de jeux, réaliser un abri vélo et refaire le toit de l'abri. Un appel à contribution à l'Agglo Valais Central a permis d'obtenir un montant de CHF 45'500.- pour la réalisation du projet.

Informations en lien avec les écoles

Le projet Patrimoine Classes en action, après une année de pause, reprendra à Réchy pour l'année scolaire 2025-2026 et à Vercorin pour 2026-2027.

La participation à Roadmovie reprendra quand la Salle polyvalente de Chalais sera opérationnelle. Enfin, les classes de Vercorin se sont rendues 29 fois à la patinoire de Vercorin et celles de Chalais 10 fois.

Structures d'accueil

Au 31.12.2024, le taux d'occupation était de 97% pour la crèche, 91% pour la nurserie et 63% pour l'UAPE sur le temps de midi.

Sécurité

Concernant le CSP du Vallon, un mandat a été donné au bureau Agora-Plan pour l'avant-projet de construction d'une nouvelle caserne sur un seul site. Un tonne-pompe d'occasion de 2003 a été acquis en remplacement d'un véhicule de 1983.

Valérie SAVIOZ adresse ensuite ses remerciements au CSP du Vallon, au CSI de Sierre et à l'EMCR Li-Na pour leurs engagements coordonnés lors de la crue du Rhône de juin 2024.

Label Commune en santé

La labellisation Commune en santé, validant des mesures de promotion de la santé et de l'amélioration durable de la qualité de vie des habitants, devra être renouvelée en 2025.

Sociétés locales

Valérie SAVIOZ souligne que la Commune compte 52 sociétés locales pleinement impliquées dans l'animation de la vie associative locale, qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

La clôture de la présentation de Valérie SAVIOZ est ponctuée par les applaudissements de l'Assemblée.

M. Kilian SIGGEN, Travaux publics, Infrastructures, Equipements, Bâtiments

Routes forestières

Kilian SIGGEN illustre quelques dommages subis par les routes forestières, routes réservées à l'exploitation de la forêt, l'agriculture et au passage de piétons et vélos, routes subventionnées à hauteur de 80% par l'Etat. Un état des lieux de ces routes indique que 80% du réseau est en bon état et que 20% nécessite des travaux de remise en état.

Salle polyvalente de Chalais

Les travaux de rénovation suivent leur cours, mais ont pris du retard. La réouverture ne pourra se faire pour la prochaine rentrée scolaire mais aura vraisemblablement deux mois de retard, soit après les vacances d'automne. La Direction des écoles a déjà anticipé ce retard dans sa planification.

Sécurisation de la Rèche

Les travaux de sécurisation de la Rèche se déroulent à satisfaction selon l'échéancier et dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Triage forestier

Kilian SIGGEN assume la Vice-Présidence du Triage forestier pour la législature 2025-2028. La législature précédente a vu de nombreux changements structurels et de gouvernance qui portent leurs fruits dans le fonctionnement de cette structure intercommunale.

STEP de Granges

Il s'agit d'un énorme chantier échelonné sur plusieurs années avec la complexité que la STEP doit continuer de fonctionner quotidiennement durant cette réhabilitation. Il s'agit d'une lutte de tous les jours pour respecter les budgets sur un marché quasi monopolistique vu le nombre de prestataires potentiels.

La présentation de Kilian SIGGEN est accueillie par les applaudissements de l'Assemblée.

Philomène ZUFFEREY-CIRCELLI, Aménagement du territoire, Cadastre, Construction, Salubrité publique

Premiers mois de fonction

Philomène ZUFFEREY-CIRCELLI revient sur ses six premiers mois d'entrée en fonction comme Conseillère municipale. Elle évoque la découverte de certaines problématiques, ainsi que le fonctionnement de l'administration communale.

Constructions, cadastres

70 dossiers de constructions ont été traités en 13 séances du Conseil municipal et 5 séances de la Commission des constructions. Il est également à noter que la Commune de Chalais est en phase d'introduction de la plateforme e-construction de l'Etat du Valais pour le dépôt des nouveaux dossiers de construction. Pour ce qui est du cadastre, une nouvelle mensuration est en cours d'introduction.

Aménagement du territoire

Philomène ZUFFEREY-CIRCELLI revient sur le dossier de la révision globale du RCCZ/PAZ déposé en 2023 et la suite du processus, à savoir les adaptations selon le préavis du Canton, la mise à l'enquête publique, le traitement des oppositions par le Conseil municipal, la décision de l'Assemblée primaire, le dépôt public et l'homologation du PAZ-RCCZ avec le traitement des recours par le Conseil d'Etat.

Dossiers en cours

Il est fait allusion aux dossiers actuellement en cours, à savoir le RPU des Grampraz, les zones de dangers géologiques de Briey et le PAZ/PAD du domaine skiable de Vercorin.

Inventaire du patrimoine bâti de Réchy

Un inventaire du patrimoine bâti de Réchy a été établi par le bureau Nomad. La Commune a fait part de ses observations et nous sommes dans l'attente du retour du Canton.

Salubrité

La Conseillère municipale rappelle les principes de base concernant l'élagage des haies et des branches en bordure de routes ainsi que pour le fauchage des prés et de dépôts de matériaux.

L'Assemblée applaudit la présentation de Philomène ZUFFEREY-CIRCELLI.

Olivier CHANSON, Tourisme, Mobilité, Agriculture, Entreprises, Commerce

Agriculture – Vignoble du 21ème siècle

Olivier CHANSON présente le nouveau concept de Vignoble du 21ème siècle de l'Etat du Valais qui prévoit des aides pour les producteurs.

Entreprise – Commission économie et commerce

La Commission susmentionnée travaille à l'amélioration de l'accueil des entreprises sur le territoire communal ainsi qu'à une meilleure appréhension de la taxe de promotion touristique.

Tourisme – Chemins pédestres

Le Conseiller municipal fait un état des lieux sur les sentiers pédestres à la date de l'Assemblée. Certains chemins restent fermés pour des coupes de sécurité suite aux chutes de neige du 17 avril dernier. Cette situation est bien entendu appelée à évoluer d'ici la saison d'été.

Tourisme – Vercorin Tourisme, Masterplan, Lavioz

Olivier CHANSON assume également la Présidence de Vercorin Tourisme SA. Les principaux défis qui attendent cette structure sont notamment la mise à jour du Masterplan de la Destination Vercorin 2025, l'optimisation de l'exploitation du Lavioz ainsi que la pérennisation de la navette Vercorin-Anniviers. Il est encore fait allusion à toutes les animations estivales qui auront lieu à Vercorin où la population est bien évidemment invitée à participer et il est souhaité un bel été à l'Assemblée.

L'Assemblée accueille également cette dernière présentation par des applaudissements.

5. DIVERS

Mme Isabelle DEVANTHERY demande la parole pour énumérer différents points qui ne fonctionnent pas selon elle à Vercorin, à savoir l'absence de toilettes publiques, le non-respect des limitations de vitesse dans le village, le mauvais entretien des fontaines et le Café du Téléphérique actuellement fermé.

La Présidente lui répond que la construction de toilettes publiques est prévue à la Place des Avouintsettes. Concernant la circulation routière, des contrôles seront menés en collaboration avec la PRVC. Pour ce qui est des fontaines, les Travaux publics agissent par priorisation, l'entretien des fontaines n'est pas oublié, certains travaux sont déjà en cours ou planifiés.

Kilian SIGGEN prend la parole concernant le Café du Téléphérique de Vercorin. A la suite du congé des anciens gérants, la société du Téléphérique mène actuellement une réflexion sur l'exploitation de cet établissement, le but évidemment est de ne pas le laisser fermé pour une période prolongée.

M. Pascal VEILLON sollicite la parole au nom d'une délégation de parents d'élèves. Il refait un historique sur l'horaire continu à Vercorin et le fait qu'on ait fait monter des élèves de Chalais à Vercorin. Il dénonce l'augmentation, communiquée selon lui tardivement, du repas de CHF 6.50 à CHF 8.- et remet une pétition contre cette décision à la Présidente. Cette pétition comporte notamment des revendications sur le bon déroulement des repas scolaires à Vercorin qui ne sont pas du ressort de la Commune.

La Présidente répond que cette augmentation de tarif est consécutif à l'augmentation de CHF 1.- du prestataire de services et qu'aucun ajustement de prix n'a été effectué par la Commune depuis 12 ans. Pour le reste, elle déplore qu'il faille attendre une Assemblée primaire pour que soient portés à la connaissance du Conseil municipal certains griefs sur le fonctionnement des repas scolaires.

Mme Iris PERRUCHOUD demande la parole concernant l'abattage des arbres qui constituent un danger. Kilian SIGGEN lui répond que s'il s'agit d'un arbre d'ornement, elle peut normalement en disposer à sa guise. En cas de doute, il est préférable de contacter le Triage forestier du Vallon pour savoir si le garde-forestier doit marteler l'arbre.

La parole n'est plus demandée. La Présidente remercie ses collègues pour le travail effectué. Elle se réjouit de partager le verre d'amitié et invite les personnes présentes à cette partie récréative. Elle remercie l'Assemblée et souhaite encore une fois de très bonnes vacances à toutes et tous.

L'Assemblée est clôturée à 22h05.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire:
Nicolas DERIVAZ

Exercice 2026

BUDGET COMMUNAL

PREAMBULE

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2026 en séance ordinaire du 14 octobre 2025.

MESSAGE INTRODUCTIF

Le budget 2026 qui vous est soumis a été élaboré avec une inflation quasi nulle et des coûts de l'électricité, selon la communication d'OIKEN SA, en baisse de 7%. L'enveloppe globale de la masse salariale a été revalorisée à hauteur de 1%. Des augmentations de charges significatives sont prévues dans les domaines de la santé et de la formation, charges sur lesquelles la Commune n'a pas de levier. Enfin, l'année 2026 verra le paiement de la première tranche du transfert du Fonds de construction d'abris PCi au Canton, élément péjorant la marge d'autofinancement 2026 pour un montant de CHF 500'000.-.

Après deux budgets d'investissements particulièrement « musclés » pour cause de rénovation de la Salle polyvalente de Chalaïs, en 2026 nous revenons avec un budget d'investissement plus standard, soit un investissement net de CHF 2'562'400.-. La dernière phase d'aménagement de la Route du Téléphérique à Vercorin, devisée à CHF 200'000.- sera financée par un prélèvement d'un même montant sur la provision figurant au bilan.

Il n'est pas prévu de ponctionner ou d'alimenter la Réserve de politique budgétaire, figurant au bilan pour CHF 4'500'000.- depuis le 31.12.2024, dans le cadre du budget 2026.

APERCU GENERAL

Le budget 2026, avec une marge d'autofinancement de CHF 1'814'300.-, des investissements nets de CHF 2'562'400.-, fait apparaître une insuffisance de financement de CHF 748'100.- et un excédent de revenu de CHF 720'800.- (cf. compte de résultats et investissements).

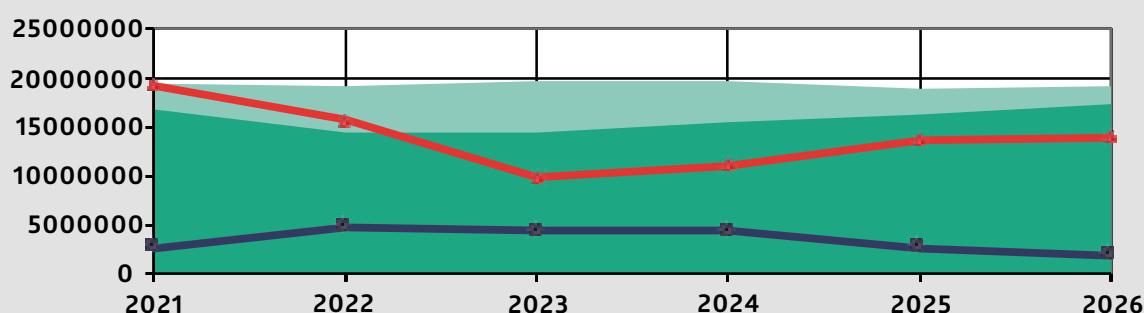
Cette insuffisance de financement peut se justifier par le fait que la marge d'autofinancement 2026 est péjorée de CHF 500'000.- par le transfert du Fonds de constructions d'abris PCi au Canton. Par ailleurs, concernant l'investissement de CHF 500'000.- pour la réalisation d'un skate park - pump track à Bozon, un prélèvement de CHF 250'000.- sur le Fonds donation sera effectué, prélèvement (revenu) qui n'entre pas en considération dans le calcul de la marge.

L'autorisation d'emprunt jusqu'à hauteur de CHF 3'500'000.- accordée par l'Assemblée primaire, n'a pas été utilisée dans le cadre de la rénovation de la Salle polyvalente de Chalaïs.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	16'700'023.-	14'314'434.-	14'363'599.-	15'363'599.-	16'193'900.-	17'287'300.-
Recettes	19'364'729.-	19'023'823.-	19'639'572.-	19'639'572.-	18'784'100.-	19'101'600.-
Marge	2'664'706.-	4'709'389.-	4'275'973.-	4'275'973.-	2'590'200.-	1'814'300.-
Endettement	19'168'076.-	15'635'334.-	9'826'287.-	11'038'549.-	13'706'949.-	13'955'049.-

■ Recettes ■ Dépenses ■ Marge ■ Endettement



Aperçu du compte de résultats et investissements		Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	16'303'268.29	16'193'900.00	17'287'300.00
Revenus financiers	+ CHF	19'460'341.45	18'784'100.00	19'101'600.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	3'157'073.16	2'590'200.00	1'814'300.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'157'073.16	2'590'200.00	1'814'300.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'279'664.81	1'843'100.00	1'846'700.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1'102'781.79	277'000.00	258'300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	860'697.59	777'600.00	1'011'500.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	500'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	135'324.15	1'247'700.00	720'800.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'915'266.28	7'170'900.00	2'915'400.00
Recettes	- CHF	536'812.97	1'912'300.00	353'000.00
Investissements nets	= CHF	4'378'453.31	5'258'600.00	2'562'400.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'157'073.16	2'590'200.00	1'814'300.00
Investissements nets	- CHF	4'378'453.31	5'258'600.00	2'562'400.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	1'221'380.15	2'668'400.00	748'100.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

L'année 2026 verra l'échéance de pas moins de 5 emprunts pour un montant total de CHF 9'950'000.-. L'état des liquidités et des placements de la Commune permet de prévoir le remboursement d'un emprunt de CHF 1'450'000.-. Par ailleurs, l'emprunt de CHF 4'000'000.- auprès de la SUVA est en fait un prêt-relais en faveur de TéléVercorin SA. Comme en 2023, une reprise en direct de cet emprunt par la société auprès d'un établissement bancaire, avec un cautionnement solidaire à 100% de la Commune aurait un effet positif significatif sur les critères d'endettement de celle-ci. La situation des taux d'intérêts actuels et leur évolution à court terme permettent d'entrevoir des conditions de refinancement plutôt favorables.

L'aperçu du compte de résultats et investissements vous donne, de manière synthétique, les chiffres clés en ce qui concerne le budget 2026. Les charges financières augmentent de CHF 1'093'400.-. Dans le même temps, les revenus financiers augmentent de CHF 317'500.-, dégageant ainsi une marge d'autofinancement de CHF 1'814'300.-, en diminution de CHF 775'900.- par rapport au budget précédent.

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2024	2025	2026
1. Taux d'endettement net (I1)	86.29 % bon	110.18 % suffisant	109.19 % suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	72.10 % récession	49.26 % récession	70.80 % récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.13 % bon	-0.12 % bon	0.09 % bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	121.99 % moyen	140.37 % moyen	137.75 % moyen
5. Proportion des investissements (I5)	23.16 % eff. d'inv. élevé	30.69 % eff. d'inv. très élevé	14.43 % eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	11.35 % charge acceptable	9.30 % charge acceptable	9.09 % charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2'827 endettement important	3'490 endettement important	3'471 endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	15.54 % moyen	13.24 % moyen	9.02 % mauvais

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Charges financières - Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
162	Défense / Rbt contributions Abris PCi	Début du remboursement des contributions Abris PCi, prévu sur 3 ans.	+ 500'000
212	Formation Degré primaire / Amortissement ordinaire	Diminution des amortissements ordinaires en fonction des amortissements déjà consentis.	- 88'000
212	Formation Degré primaire / Etat VS contributions pour les élèves	Augmentation liée à l'effectif des élèves ainsi qu'à l'augmentation du tarif par élève.	+ 87'500
213	Formation Degré secondaire / CO de Grône	Augmentation liée à l'effectif et coût par élève.	+ 113'600
350	Eglise catholique romaine / Subv. Rénovation Eglise Chalais	Contribution unique à la rénovation de l'Eglise de Chalais conformément au cadre législatif des bâtiments classés.	+ 80'000
412	Homes médicalisés / Financement EMS – Soins longue durée	Augmentation des coûts selon les informations fournies par l'Etat du Valais.	+ 59'000
523	Prévoyance sociale / Mesures en faveur des handicapés	Augmentation de la contribution communale selon les informations fournies par l'Etat du Valais.	+ 88'600
545	Prestations aux familles / CMS Sierre	Adaptation des tarifs et prestations du CMS pour l'accueil de la petite enfance.	+ 50'300
615	Trafic et télécom. / Réseau routier communal	Création de rubriques comptables spécifiques aux intempéries.	- 149'500
617	Atelier et centre entretien / Remorques et accessoires	Contrairement à 2025, pas d'acquisition conséquente d'outillage et accessoires prévue.	- 90'400
634	Planification générale des transports / Salaires personnel exploitation	Restructuration du Service des Travaux Publics, augmentation de la masse salariale.	+ 74'600
710	Approvisionnement en eau / Station des Planards	Mise en place d'un monitoring pour le réservoir des Planards.	+ 70'500
720	Traitements des eaux usées / Entretien du réseau d'égouts	Moins d'interventions planifiées sur le réseau d'eaux usées en 2026.	- 94'900
720	Traitements des eaux usées / STEP de Granges	Adaptation des coûts selon les débits constatés du 01.01.-30.09.2025.	+105'000
790	Aménagement du territoire / Amortissements ordinaires	Adaptation des amortissements en fonction d'une acquisition en 2024.	+ 57'500
790	Aménagement du territoire / Subv. Fonds Transition énergétique	Reclassement des subventions accordées à la population dans la rubrique 790.	+ 50'000
961	Intérêts / Intérêts des dettes à court terme	Reclassification entre intérêts à court terme et long terme.	- 51'700
961	Intérêts / Intérêts des dettes à long terme	Idem que le commentaire ci-dessus.	+ 74'000

Revenus – Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
162	Défense / Prélèvement sur financements spéciaux	Prélèvement sur financements spéciaux correspondant au remboursement.	+ 500'000
212	Formation Degré primaire / Prélèvement sur financements spéciaux	Pas de prélèvement sur le Fonds de Transition énergétique pour la Salle polyvalente contrairement à 2025.	- 500'000
341	Sports / Prélèvement sur financement spéciaux	Prélèvement sur le Fonds donation du 50% de la réalisation du skate park – pump track.	+ 250'000
790	Aménagement du territoire / Prélèvements sur financement spéciaux	Prélèvement pour les subventions aux ménages et projets communaux reclassifiés dans la rubrique 790.	+ 72'500
910	Impôts personnes physiques / Impôts directs	Evaluation des recettes fiscales sur la base des derniers exercices comptables.	+ 330'000
930	Péréquation financière / Péréquation intercommunale	Baisse de revenu lié à la péréquation selon communication de l'Etat du Valais.	- 63'300

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comme pour le budget précédent, vous pouvez constater à l'examen de l'évolution des charges que plusieurs augmentations s'expliquent par des charges liées avec l'Etat du Valais dans le cadre de la formation, de la santé ou de la protection civile. Pour les charges communales directes, sauf imprévus majeurs, elles devraient être contenues.

Les recettes fiscales des personnes physiques ont été estimées selon la même méthode que pour les boulements et budgets des années précédentes. Une légère augmentation de CHF 330'000.- pour tous les impôts directs des personnes physiques (revenu, fortune, personnel, source, forfaitaire) est attendue.

L'inflation actuelle ne justifie pas d'adaptation du taux d'indexation, contrairement à 2025. Les décisions fiscales qui vous sont soumises pour approbation dans le cadre du budget 2026 sont inchangées par rapport aux décisions 2025.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements ordinaires 2026 budgétés pour le patrimoine administratif totalisent un montant de CHF 1'846'700.-, soit une augmentation marginale de CHF 3'600.- par rapport à 2025. Pour ce qui est du patrimoine financier, comme en 2025, aucun amortissement n'est prévu pour les titres détenus et un amortissement minimum pour les bâtiments de La Postale et de La Forge sont planifiés.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 2'915'400.- couvertes à hauteur de CHF 353'000.- par des recettes, soit des investissements nets de CHF 2'562'400.-, en diminution de CHF 2'696'200.- par rapport à 2025. Nous revenons ainsi dans une enveloppe d'investissement annuel standard d'environ CHF 2.5 millions.

Pour couvrir partiellement ces investissements, il est prévu de recourir, via le compte de fonctionnement, à un prélèvement de CHF 300'000.- sur le Fonds donation pour les réalisations de la Commission du patrimoine et le financement du skate park – pump track de Bozon. Comme déjà mentionné, un prélèvement de CHF 72'500.- interviendra sur le Fonds de Transition énergétique pour des projets communaux et les subventions versées aux particuliers.

Comme en 2025, un prélèvement à hauteur de CHF 200'000.- interviendra sur la provision au bilan pour la RC 626 concernant la phase terminale de la rénovation de la Rue du Téléphérique à Vercorin.

Vous trouverez en page 21 une récapitulation des projets d'investissements planifiés en 2026.

COMpte DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'271'099.21	18'457.00	1'337'000.00	37'500.00	1'357'000.00	39'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	815'603.66	212'624.95	862'800.00	175'000.00	1'326'200.00	692'800.00
2 Formation	4'664'846.21	830'855.85	4'405'600.00	684'500.00	4'610'200.00	194'400.00
3 Culture, sports et loisirs, église	1'448'793.57	121'347.80	1'499'000.00	170'100.00	1'498'000.00	387'600.00
4 Santé	735'917.81	-	699'100.00	-	820'900.00	-
5 Prévoyance sociale	2'280'930.96	13'755.80	2'215'600.00	14'500.00	2'373'300.00	14'500.00
6 Trafic et télécommunications	2'673'626.02	214'776.73	2'725'200.00	113'900.00	2'665'600.00	143'600.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'103'116.82	2'587'173.81	3'015'700.00	2'582'300.00	3'186'400.00	2'648'000.00
8 Economie publique	2'152'393.04	1'127'144.75	1'060'800.00	973'700.00	1'013'300.00	943'200.00
9 Finances et impôts	1'039'387.59	15'194'902.35	493'200.00	14'810'200.00	541'400.00	15'049'500.00
Total des charges et des revenus	20'185'714.89	20'321'039.04	18'314'000.00	19'561'700.00	19'392'300.00	20'113'100.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	135'324.15		1'247'700.00		720'800.00	

CONSIDÉRATIONS FINALES

L'augmentation continue de certaines charges liées rend l'élaboration de budgets dégageant une marge d'autofinancement suffisante de plus en plus difficile. Cette marge est pourtant essentielle pour couvrir les besoins d'investissement annuels. La Commune de Chalaïs bénéficie toutefois d'une situation relativement favorable, grâce à la constitution, lors des bons exercices comptables précédents, d'une réserve de politique budgétaire de CHF 4'500'000.– ainsi que de fonds à usages définis.

Bien que, selon les principes comptables MCH2, le recours à ces réserves n'améliore pas directement la marge d'autofinancement, il pourrait contribuer à équilibrer les résultats comptables des prochains exercices.

Afin de pouvoir présenter des prévisions financières équilibrées dans les années à venir, il est impératif que la Commune maîtrise rigoureusement les charges sur lesquelles elle exerce un contrôle direct. Elle devra également hiérarchiser avec discernement ses investissements, en veillant à préserver et à développer la qualité de vie de ses habitants et résidents.

◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

DÉTAIL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026

Objet	Dépenses	Recettes
Canalisations industrielles	270'000	
Déplacement conduites EP-EC (Imm. Tzaly + Ch. Ecureils)	170'000	
Déplacement conduites budget anticipation (EP-EU-EC)	100'000	
Chenal de la Rèche	30'000	-22'500
Achat de terrains nécessaires au dépotoir et au cours d'eau	30'000	
Participaiton de l'Etat du Valais		-22'500
Cimetière Chalais	100'000	
Création de murs en terrasse + végétalisation	100'000	
Commission du patrimoine	50'000	
Participation du fonds «donation»	50'000	
Eclairage public	100'000	
Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public	100'000	
Ecopoint de Brey	25'000	
Acquisition de terrain & étude pour MEP	25'000	
Espace Bozon, Chalais	500'000	
Réalisation d'un sktate park - pump park	500'000	
Skate park - pump track - participation Fonds Donation (CHF 250'000)	0	
Espace Lavioz Vercorin	80'000	
Aménagement divers	80'000	
Financement des secours sanitaires	4'700	
Participation communale à l'investissement cantonal	4'700	
Institution handicapés	21'900	
Participation communale à l'investissement cantonal	21'900	
Maison bourgeoisiale de Vercorin		-30'500
Remboursement du prêt rénovation		-30'500
Piste VTT Crêt du Midi - Vercorin	70'000	
Piste VTT	70'000	
Remembrement de Tsanzirou, Chalais	45'000	
Participation communale (EP, EU, EC, route secteur sud)	45'000	
Rhône	13'800	
Participation communale à la 3ème correction du Rhône	13'800	
Route des Tzabloc	80'000	
Stabilisation du glissement	80'000	
Route du Désertet	135'000	
Création d'un mur et élargissement de la route	135'000	
Routes cantonales	155'000	
Participation communale à la réfection des routes cantonales	155'000	
Rte du Téléphérique, Vercorin	200'000	-200'000
Réfection de la superstructure de la route	200'000	
Prélèvement sur Provision RC 626 Ittravers-Vercorin		-200'000
Rue des Flaches	910'000	
Remplacement des conduites d'eau potable et d'eau claire et réfection de la route - Etape 2/2	910'000	
Signalisation + Modération du trafic	75'000	
Marquage zones 30 Réchy + frais d'étude Réchy entrée ouest & zone 30 Vercorin	75'000	
Participation AGGLO PA3		0
Taxes des services publics		-100'000
Raccordement au réseau d'eau		-50'000
Raccordement au réseau d'égout		-50'000
Terrains	50'000	
Acquisition de terrains	50'000	
Total général	2'915'400	-353'000

COMpte DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	79'293.70	-	50'000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	2'084'298.15	45'500.00	3'690'000.00	730'000.00	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	320'399.93	-	325'000.00	-	700'000.00	-
4 Santé	3'582.65	-	4'700.00	-	4'700.00	-
5 Prévoyance sociale	23'448.19	-	60'000.00	-	21'900.00	-
6 Trafic et télécommunications	537'492.10	49'175.50	1'098'400.00	526'800.00	927'000.00	200'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'794'433.26	411'637.47	1'942'800.00	625'000.00	1'261'800.00	122'500.00
8 Economie publique	72'318.30	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	30'500.00	-	30'500.00	-	30'500.00
Total des dépenses et des recettes	4'915'266.28	536'812.97	7'170'900.00	1'912'300.00	2'915'400.00	353'000.00
Excédent de dépenses		4'378'453.31		5'258'600.00		2'562'400.00
Excédent de recettes						

PLAN QUADRIENNAL

	Budget prévisionnel			
	2027	2028	2029	2030
Total des charges financières	17'845'000	17'940'000	17'535'000	17'550'000
Total des revenus financiers	19'350'000	19'450'000	19'550'000	19'580'000
Marge d'autofinancement	1'505'000	1'510'000	2'015'000	2'030'000
Endettement	14'450'000	14'650'000	14'850'000	15'100'000
Fortune	9'475'000	9'685'000	9'950'000	10'100'000
Investissements nets	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000

MANIFESTATIONS 2026

Date		Lieu	Manifestation	Organisateur	
JANVIER					
Jeudi	1	janvier	2026 MBV	Exposition >> 11.01.2026	ASCAVE
Samedi	3	janvier	2026 CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
Mardi	6	janvier	2026 PàM	Fête des Rois	OT Vercorin / ASCAVE
Vendredi	16	janvier	2026 Kabaret	Théâtre «Versus» >> 18.01.2026	Edelweiss Loisirs
Samedi	17	janvier	2026 CdM	Dameuse et station de ski miniature	OT Vercorin / TVSA
Samedi	31	janvier	2026 CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
FEVRIER					
Lundi	2	février	2026 PàM	La Chandeleur	OT Vercorin
Jeudi	5	février	2026 Kabaret	Kabajam	Edelweiss Loisirs
Samedi	7	février	2026 MBV	Exposition >> 01.03.2026	ASCAVE
Mardi	10	février	2026 Domaine skiable	Nocturne de la Brentaz	Ski Club Brentaz
Vendredi	13	février	2026 SPC	Carnaval Chalaïsard >> 15.02.2026	Sté de Gym / Chalaïs Jeunesse
Jeudi	14	février	2026 MBV	Contes Gourmands	ASCAVE
Mardi	17	février	2026 PàM	Carnaval de Vercorin	SDV
Mercredi	18	février	2026 EC et EV	Messe du mercredi des Cendres	Paroisses
Dimanche	22	février	2026 Chapelle	Messe pour 200ème anniversaire	Confrérie de la Chapelle de Réchy
Mardi	24	février	2026 Chapelle	Fête de la St-Mathias	Confrérie de la Chapelle de Réchy
Samedi	28	février	2026 CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
MARS					
Jeudi	5	mars	2026 Kabaret	Kabajam	Edelweiss Loisirs
Lundi	23	mars	2026 SPC	Assemblée primaire bourgeoisiale	Bourgeoisie de Chalaïs
Samedi	28	mars	2026 SPC	Soirée du Jumelage	Association du Jumelage
Dimanche	29	mars	2026 EC	Messe des Rameaux	Paroisses
AVRIL					
Jeudi	2	avril	2026 EC	Messe du jeudi Saint animée par le chœur des futurs confirmants	Paroisses
Samedi	4	avril	2026 CdM	En piste avec le Nouvelliste	OT Vercorin / TVSA
Samedi	4	avril	2026 PàM et Lavioz	Atelier de Pâques et chasse aux œufs	ASCAVE / OT
Dimanche	5	avril	2026 EC et EV	Messe de Pâques	Paroisses
Dimanche	5	avril	2026 PàM	Atelier de Pâques	OT Vercorin / ASCAVE
Lundi	6	avril	2026 EB	Ramène ton œuf	Chalaïs Jeunesse

AVRIL

Vendredi	17	avril	2026	Kabaret	Théâtre «Tous des oiseaux» >> 3.05.2026	Edelweiss Loisirs
Samedi	18	avril	2026	SPC	Concert annuel	L'Avenir de Chalais
Samedi	18	avril	2026	CdM	Color Party	OT Vercorin / TVSA
Samedi	18	avril	2026	EC et EV	Confirmation	Paroisses
Samedi	25	avril	2026		Festival de Chant à St-Léonard	Chœur mixte l'Espérance
Samedi	25	avril	2026	EB	10 ^e anniversaire Académie Martiale Cavalieri	Académie Martiale Cavalieri
Dimanche	26	avril	2026	SPC	50 ^e du Camp des Jeunes	Chalais Jeunesse

MAI

Dimanche	3	mai	2026	SPC	1 ^{ère} Communion	Paroisses
Samedi	23	mai	2026	SPC	Renouvellement Charte de Jumelage >>24.05.2026	Association du Jumelage
Samedi	23	mai	2026		Amicale du Rawyl à Savièse	Harmonie L'Avenir
Dimanche	24	mai	2026		Festival FMSL à St-Léonard	Harmonie L'Avenir
Samedi	30	mai	2026	SPC	Fête cantonale jeunesse de Gym- Valais/Wallis >> 31.05.2026	Société de gym

JUIN

Jeudi	4	juin	2026	EC+ EV	Fête Dieu messe animée par l'Avenir et la Chœur l'Espérance	Paroisses
Dimanche	7	juin	2026	PLC	Slow Up	
Dimanche	7	juin	2026	EV	Fête patronale de St-Boniface	Paroisses
Samedi	20	juin	2026	Tracuit	Inalpe	

JUILLET

Samedi	11	juillet	2026	MBV	Exposition >> 16.08.2026	ASCAVE
Samedi	11	juillet	2026	Domaine skiable	Clean Up	OT Vercorin
Samedi	11	juillet	2026		Camp des Jeunes >> 18.07.2026	Chalais Jeunesse
Lundi	13	juillet	2026		Passeport Vacances >> 24.07.2026	Edelweiss Loisirs
Jeudi	16	juillet	2026	PàM	Atelier bricolage	ASCAVE
Dimanche	19	juillet	2026	Village Vercorin	Vide grenier	ASCAVE
Jeudi	23	juillet	2026	PàM	Atelier bricolage	ASCAVE
Vendredi	24	juillet	2026	Lavioz	PLOUF festival >>26.07.2026	Plouf
Jeudi	30	juillet	2026	PàM	Atelier bricolage	ASCAVE

AOÛT

Samedi	1	août	2026	PàM+CSV+ Vercorin	Fête Nationale	Cerkenamo + Harmonie l'Avenir
Jeudi	6	août	2026	PàM	Atelier bricolage	ASCAVE
Dimanche	9	août	2026	PàM + Vercorin	Journée des artisans créateurs	Mme Lambert
Jeudi	13	août	2026	PàM	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	15	août	2026	CdM	Fête de la mi-été et messe	OT Vercorin
Dimanche	16	août	2026	CSV	Concert musique des jeunes	Harmonie l'Avenir
Vendredi	21	août	2026	Réchy	Fête du Village >>22.08.2026	Amicale des accordéonistes
Samedi	22	août	2026	Village Vercorin	E-Raid/Raidy Copp	OT Vercorin

SEPTEMBRE

Samedi	5	septembre	2026	EB	Tournoi de pétanque	Amicale Les Perlaboule
Samedi	12	septembre	2026	CdM	Soirée des Bourgeois	Bourgeoisie de Chalaïs
Samedi	19	septembre	2026	Village Vercorin	Désalpe	OT/ TC Vercorin
Vendredi	25	septembre	2026	SPC	Loto	Société de gym

OCTOBRE

Samedi	3	octobre	2026	MBV	Exposition >> 25.10.2026	ASCAVE
Dimanche	18	octobre	2026	SPC	Messe de St-Gall	Paroisses
Samedi	17	octobre	2026	PàM	Fête de l'Automne	ASCAVE
Samedi	31	octobre	2026	PàM	Halloween	OT/SDV
Samedi	31	octobre	2026	SPC	Nuit d'horreur	Cerkenamo

NOVEMBRE

Dimanche	1	novembre	2026	SPC	Messe de la Toussaint	Paroisses
Dimanche	1	novembre	2026	SPC	Loto	Chœur mixte l'Espérance
Dimanche	8	novembre	2026	SPC	Concert Chanson de Vercorin et Voix des Collines	Chanson de Vercorin
Dimanche	15	novembre	2026	EC + SPC	Ste-Cécile	Chœur mixte l'Espérance
Vendredi	20	novembre	2026	Kabaret	Théâtre >> 13.12.2026	Edelweiss Loisirs

DECEMBRE

Mardi	1	décembre	2026	Village Vercorin	Fenêtre de l'Avent >> 24.12.2026	ASCAVE
Samedi	5	décembre	2026	SPC	Fête de Ste-Barbe	La cible
Samedi	5	décembre	2026	SPC	Messe de Ste-Barbe	Paroisses

DECEMBRE

Dimanche	6	décembre	2026	St-Nicolas	Chalais Jeunesse
Dimanche	6	décembre	2026	PàM	ASCAVE
Lundi	7	décembre	2026	SPC	Société de Gym
Mardi	8	décembre	2026	Chapelle	Confrérie de la Chapelle
Mardi	8	décembre	2026	SPC	Confrérie de la Chapelle
Samedi	19	décembre	2026	MBV	Exposition >> 13.01.2027
jeudi	24	décembre	2026	SPC	Paroisses
Jeudi	24	décembre	2026	PàM	OT Vercorin
Samedi	26	décembre	2026	Sigeroulaz	Camp de Ski >>31.12.2026
Samedi	26	décembre	2026	PàM	Saveurs du monde
Lundi	28	décembre	2026	CSV	Loto
Mardi	29	décembre	2026	PàM	Soirée contes
Jeudi	31	décembre	2026	Lavioz	Nouvel An

ABRÉVIATIONS

Salle polyvalente Chalais	SPC	Eglise Chalais	EC
Maison bourgeoisiale Chalais	MBC	Eglise Vercorin	EV
Centre scolaire Vercorin	CSV	Chapelle de Saint Mathias Réchy	Chapelle
Maison bourgeoisiale Vercorin	MBV	Local de musique	LM
Parc à Moutons Vercorin	PàM	Crêt-du-Midi	CdM
Espace Bozon	EB	Cabaret Edelweiss Chalais	Kabaret Edelweiss Chalais
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Stand de tir Réchy	Stand de tir Réchy
Place des Chevaliers	PLC	Local des Jeunes	Local des jeunes

**CALENDRIER
COMPLET**
et, à jour !

Sur le site internet de la Commune >>



Traitement du verre de la grappe

ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA LUTTE PAR CONFUSION SEXUELLE

Le traitement du verre de la grappe est une mesure essentielle pour préserver la santé du vignoble sur l'ensemble du territoire communal.

Dans notre commune, ce traitement est réalisé par confusion sexuelle, une méthode moderne et respectueuse de l'environnement. Elle consiste à diffuser des phéromones naturelles qui perturbent la reproduction du parasite, évitant ainsi le recours à des insecticides chimiques. Cette approche contribue à la protection de la biodiversité et à la préservation durable de nos sols et de nos paysages viticoles.

Le succès de cette méthode repose sur la participation de tous les propriétaires et exploitants. Si certains ne jouent pas le jeu, les parasites peuvent se maintenir et se propager, compromettant ainsi les efforts de l'ensemble du vignoble. C'est pourquoi une coordination collective est indispensable.

Afin d'assurer une application harmonieuse et équitable de cette mesure, le Conseil communal a élaboré un règlement spécifique. Celui-ci précise les droits et responsabilités de chacun et garantit une égalité de traitement entre tous les viticulteurs et propriétaires.

L'homologation du règlement par les autorités compétentes est nécessaire pour lui conférer une valeur légale et permettre une mise en œuvre uniforme sur tout le territoire.

Le texte intégral du règlement est reproduit dans le présent bulletin, afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance en toute transparence.

Règlement sur la lutte par confusion sexuelle

Le Conseil municipal,

Vu l'ordonnance sur la vigne et le vin OVV RS 916-142

Vu l'ordonnance fédérale sur la santé des végétaux au 31 octobre 2108 –OsaVé ; RS 916.20

Vu l'Art. 46 de la Loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 – LcADR ; RSV 910.1

Vu la directive cantonale sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976 – LPJA ; RSV 172.6

Vu que la lutte par confusion sexuelle contre les vers de la grappe est une méthode reconnue respectueuse de l'environnement

Vu que pour être efficace, cette méthode doit être appliquée sur l'ensemble des parcelles d'un périmètre viticole défini

Vu qu'une organisation collective est recommandée par le Canton dans le cadre de cette lutte

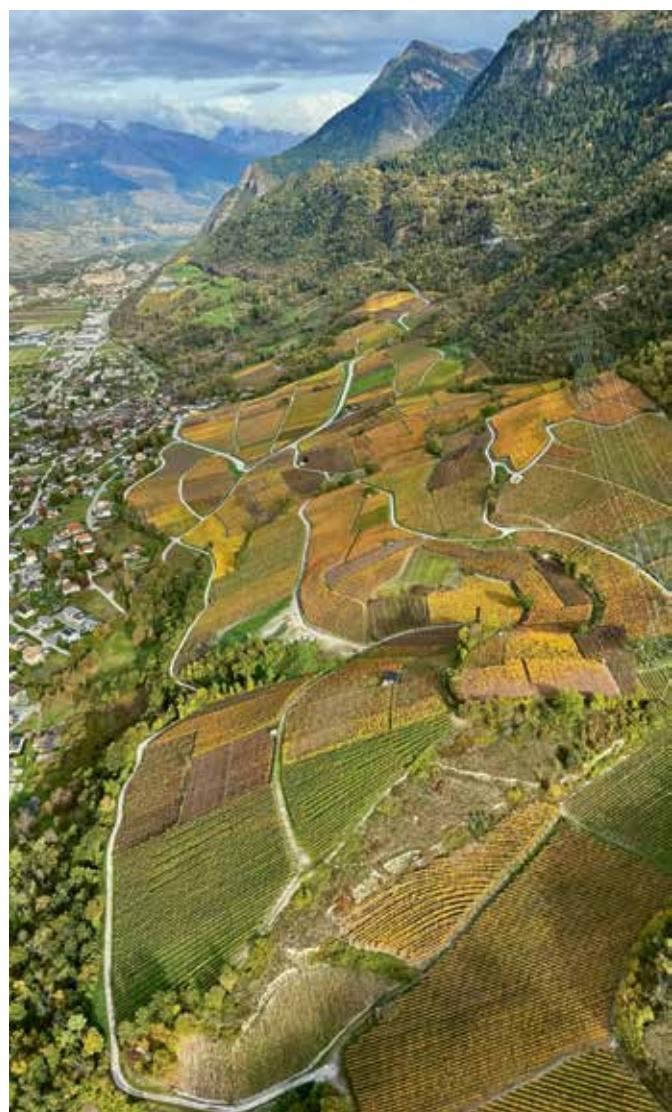
Arrête :

Article 1: But et champ d'application

Le présent Règlement a pour but :

- a. D'induire la pratique d'une protection préventive et écologique des cultures viticoles.
- b. De définir les modalités de mise en œuvre de la lutte par confusion sur le territoire communal.

Il s'applique à toutes les parcelles englobées dans le cadastre viticole, selon l'Art. 8 de l'OVV.



Article 2: Obligation de pratiquer la lutte par confusion

La lutte par confusion contre les vers de la grappe (*eudémis* et *cochylis*) est imposée sur l'ensemble du territoire viticole communal.

Article 3: Organisation de la lutte

L'Administration communale mandate un groupe de personnes, sous la responsabilité d'un Conseiller municipal (*ci-après: l'organisateur*), afin d'organiser la lutte, ainsi que de conseiller et guider les viticulteurs dans sa réalisation.

Article 4: Rôle de l'organisateur

L'organisateur prend toutes les dispositions nécessaires à l'application de la lutte par confusion, au contrôle de son efficacité et à l'information aux vignerons, soit notamment :

- a. Détermination du périmètre pratiquant la lutte par confusion.
- b. Choix et achat du matériel adéquat en fonction des ravageurs présents.
- c. Pose des diffuseurs dans le vignoble au moment opportun.
- d. Contrôles d'efficacité par évaluation d'un taux d'attaque en 1ère génération et par vérification de l'inhibition de captures de papillons dans les pièges installés à cet effet.
- e. Information des vignerons concernés en cas d'efficacité insuffisante de la méthode et organisation d'une lutte d'appoint.
- f. Gestion de la lutte.
- g. Facturation des prestations pour chacune de ces tâches, l'organisateur suit les recommandations du Service cantonal compétent.

Article 5: Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est responsable de la bonne application de la méthode dans les secteurs viticoles communaux. Il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'état sanitaire du vignoble, même au cas où l'efficacité de la lutte s'avérait être insuffisante.

Il est soumis pour le surplus à la Loi cantonale sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents du 10 mai 1978 (*LRPC; RSV 1701*).

Article 6: Devoirs des viticulteurs (exploitants ou propriétaires)

Les viticulteurs laissent libre accès à leurs parcelles aux représentants de l'organisation pour la pose des diffuseurs et pour le contrôle d'efficacité. Ils maintiennent les diffuseurs en place jusqu'aux vendanges, puis se chargent de leur élimination, avant la pose de l'année suivante.

Les contrôles effectués par l'organisateur ne dispensent pas les viticulteurs de la surveillance de leurs parcelles. Ils sont entre autres responsables d'effectuer d'éventuels traitements complémentaires sur recommandations de l'organisateur. Les viticulteurs donnent aux représentants de l'organisation tous les renseignements requis utiles au succès de la lutte.

Article 7: Taxes et tarifs

Les taxes figurent dans un tarif spécial annexé et faisant partie intégrante du présent Règlement. Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taxes dans les limites (fourchettes) prévues dans ce tarif. Pour couvrir les frais de diffusion et d'administration de la confusion, le Conseil municipal peut percevoir une taxe suivante auprès des propriétaires du biens-fonds bénéficiaires de la confusion :

- a. Une taxe annuelle forfaitaire minimale.
- b. Une taxe annuelle variable de diffusion calculée sur la base de la surface cadastrale (*incultes non compris*).

Article 8: Encaissement

Le montant dû est facturé annuellement aux propriétaires des vignes par l'Administration communale. Les factures sont payables à 30 jours. Passé ce délai, elles portent un intérêt au taux légal et l'Administration communale peut engager des poursuites.

L'organisateur n'a droit à aucune autre rémunération pour les tâches accomplies dans le cadre de Règlement communal sur la lutte par confusion sexuelle.

Article 9: Durée

La lutte est organisée chaque année. Sur proposition de l'organisateur, l'Administration communale renouvelle la lutte pour l'année suivante.

Article 10: Sanction

Tout contrevenant au présent règlement est passible d'une amende pouvant aller de CHF 100.- jusqu'à CHF 10'000.-, prononcée sur décision motivée du Conseil municipal, sans préjudice des peines prévues par les autres dispositions cantonales et fédérales.

Article 11: Moyen de droit et procédure

Toute décision prise en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation motivée auprès du Conseil municipal au sens des Art. 34a ss LPJA et Art. 103 LcADR.

Les décisions administratives du Conseil municipal rendues sur réclamation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière agricole et remaniements parcellaires (CCR) dans les 30 jours dès leur notification en vertu de l'Art. 104 LcADR.

Les décisions pénales du Conseil municipal rendues sur réclamation sont susceptibles d'appel auprès du Tribunal cantonal dans les 30 jours dès leur notification, aux conditions prévues par le Code de procédure pénale.

Article 12: Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de ce règlement coïncide avec son homologation par le Conseil d'État.

◀ La Présidente
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire:
Nicolas DERIVAZ

Approuvé par le Conseil municipal, le 16.09.2025
Adopté par l'Assemblée primaire, le
Homologué par le Conseil d'État, le

Annexe au Règlement sur la confusion sexuelle – Tarif

I. Taxes annuelles d'utilisation de la confusion

- Taxe forfaitaire minimale de CHF 5.-.
- Taxe d'utilisation de CHF 0.02 à CHF 0.05 le mètre carré de surface cadastrale, incultes non compris.

Tous ces tarifs s'entendent TVA non comprise.

Approuvé par le Conseil municipal, le 16.09.2025
Adopté par l'Assemblée primaire, le
Homologué par le Conseil d'État, le
Annexe : tarif



LA CHAPELLE DE RÉCHY VA FÊTER SES DEUX CENTS ANS

BRÈVE HISTOIRE

En 1823, Chrétien Perruchoud, député, vice-grand-châtelain, président de la commune, et son fils obtiennent de l'évêque Zen Ruffinen la permission de bâtir une chapelle à Réchy. En 1826, le sanctuaire, dédié à saint Mathias, est bénit par le curé de Chalaïs.

Ce projet a été porté par seize hommes qui n'ont ménagé ni leurs dons ni leurs efforts. En 1829, ils organisent la Confrérie naissante à l'aide de statuts notariés. Leur but premier est l'entretien de la chapelle. Pour ce faire, ils se reconnaissent «associés à égale portion». Piété et démocratie vont de pair pour les fondateurs de la Confrérie.

Cette société pieuse est aussi vigneronne. Pour se financer, elle acquiert dès le début des vignes. Les confrères vinifient dans leur cave sous le sanctuaire, vendent le vin et le dégustent lors des fêtes de Saint-Mathias.

Le développement de la circulation a condamné l'ancienne chapelle démolie en 1969. Une nouvelle a été construite et bénie en 1964.

DES ŒUVRES D'ART D'EXCEPTION

La chapelle possède deux œuvres rares. D'abord, un retable de 1826, classé parmi les monuments historiques d'importance cantonale. Et un chemin de croix peint sous verre, de la même époque, considéré comme «*rarissime dans le Valais romand.*» (Gaëtan Cassina)

LE PROGRAMME DU BICENTENAIRE

Le comité d'organisation composé de Jean-Luc Perruchoud, président, Fabien Perruchoud, secrétaire, Stéfane Perruchoud, caissier, et de quelques confrères, a préparé le programme suivant:

- **dimanche 22 février 2026**, à 10h.30, la population est invitée à la messe à la chapelle animée par la Petite chorale. L'apéro et la raclette seront offerts aux participants qui pourront acquérir une bouteille-souvenir.
- **Mardi 24 février**, jour de la Saint-Mathias, messe concélébrée pour la Confrérie, chantée par l'Espérance. L'apéro sera animé par le Moulin à vent. La raclette réunira les membres de la Confrérie et les invités.



DES RÉALISATIONS POUR MARQUER L'ÉVÉNEMENT

Deux éléments ouvragés évoquant l'ancienne et la nouvelle chapelle seront posés sur le vitrage de la façade de la chapelle. Ils seront présentés le 22 février. Dans un futur proche, le comité projette la création de deux panneaux informatifs, l'un devant la chapelle, l'autre au centre du village. Enfin, au printemps sera publié un livre rédigé par la commission historique.

LE MOT DU PRÉSIDENT

La Confrérie de la chapelle, la plus ancienne société de notre commune, a su préserver ses valeurs et ses traditions à travers trois aspects principaux :

- L'entretien de la chapelle et sa mise à disposition pour les messes du mardi soir, les baptêmes, et autres moments de prières,
- L'entretien des vignes et la location de la salle qui alimentent ses finances,
- L'amitié entre les confrères et l'ouverture vers l'extérieur.

Attentive à perpétuer un riche héritage, tournée avec confiance vers l'avenir, la Confrérie se réjouit de célébrer avec la population ce grand moment de son histoire et de rendre hommage à nos prédecesseurs.

Nous vous invitons à participer nombreux à la célébration des 200 ans de la chapelle de Réchy, symbole vivant de foi, d'amitié et de continuité !



PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE (PAD) DU DOMAINE SKIABLE

Nouvelle planification

CONTEXTE

Le domaine skiable de Vercorin a fait l'objet d'une première planification en 2008, homologuée par le Conseil d'Etat en 2012, couvrant la période 2008–2023. Une analyse menée en 2018 a mis en évidence plusieurs incohérences entre les zones du plan d'affectation (PAZ) et la réalité des pistes, des superpositions avec des zones protégées et l'absence d'une délimitation forestière indicative.

Sur cette base, la Commune et la Société de la Télécabine de Vercorin SA ont décidé d'actualiser la planification du domaine. Un premier dossier a été constitué en 2019 puis un deuxième en 2022 pour la préconsultation des instances cantonales et ainsi répondre aux multiples exigences. Une convention a été signée en parallèle avec le WWF-Valais.

La **nouvelle planification 2026–2041** avec son plan d'aménagement détaillé et son plan des équipements a fait l'objet d'une publication le 19 septembre 2025 et sera présentée à l'assemblée primaire du 15.12.2025.

OBJECTIFS DU PROJET

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Actualiser la zone du domaine skiable dans le **PAZ** afin qu'il reflète les zones effectivement skier et les nouvelles infrastructures.
- Créer un **PAD du domaine skiable** régissant les activités hivernales et estivales.
- Intégrer la **gestion durable de l'eau** (enneigement, eau potable, agriculture).
- Moderniser et diversifier l'offre touristique vers un **tourisme 4 saisons**.
- Garantir la compatibilité du projet avec les objectifs du **Plan directeur cantonal** et la stratégie touristique communale.

Ce projet de planification du domaine skiable de Vercorin s'inscrit dans une démarche de modernisation, de durabilité et de diversification touristique à long terme. Il vise à actualiser la planification communale pour la période 2026-2041, en assurant la cohérence entre le plan communal d'affectation des zones en cours de révision (PAZ), le plan d'aménagement détaillé du domaine skiable (PAD) et les objectifs de développement durable fixés par la Commune et la Société de la Télécabine de Vercorin SA.

L'une des principales forces du projet réside dans sa vision globale: il articule la gestion du territoire, la protection de l'environnement et la stratégie touristique. L'intégration de la gestion durable de l'eau constitue un axe majeur, grâce à l'aménagement de deux bassins multifonctionnels destinés

à l'enneigement technique, à l'agriculture et à l'eau potable, sans création de nouveaux captages. Sur le plan énergétique, le projet met en avant une recherche d'efficience: utilisation de canons à neige modernes, développement de centrales photovoltaïques et engagement formel de la société d'exploitation auprès de l'Agence de l'Énergie pour l'Économie (AEnEC).

La diversification des activités représente un autre atout stratégique. En se donnant la possibilité de compléter l'offre hivernale par des équipements estivaux (luge d'été, parcours aventures, activités familiales au Creux du Lavioz et à Sigeroulaz), le domaine tend vers un modèle de tourisme « 4 saisons », limitant la dépendance aux aléas climatiques et renforçant la fréquentation annuelle.

Sur le plan des opportunités, le projet consolide le rôle de Vercorin comme station familiale et régionale de référence, soutenant l'emploi local, l'économie de montagne et la préservation des richesses naturelles et paysagères comme le Vallon de Réchy. Il contribue aussi à la sécurité et au confort des usagers par une meilleure répartition des flux sur les pistes de ski.

D'un point de vue environnemental, le projet démontre une volonté d'équilibre : la revalorisation de huit biotopes humides, la compensation écologique sur l'alpage d'Orzival et la coordination forestière validée par le Canton témoignent d'une intégration maîtrisée dans le milieu naturel. Les impacts énergétiques et paysagers sont également limités grâce à des mesures de réduction et de compensation planifiées.

En définitive, la révision du domaine skiable de Vercorin constitue une évolution cohérente, responsable et tournée vers l'avenir. En combinant efficacité énergétique, gestion raisonnée de l'eau et diversification touristique, elle répond aux principes de l'aménagement du territoire et du Plan directeur cantonal.

PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS PRÉVUS (sous réserve des financements futurs)

a. Installations mécaniques

- Creux du Lavioz** (1): nouveau téléski (240 m) et tapis (120 m) pour débutants.
- Sigeroulaz – Crêt du Midi** (2): nouveau télésiège pour redistribuer les flux de skieurs.
- Refuge du Bisse – Les Planards** (3): télésiège desservant la piste du Bisse.
- Tracuit** (4): reconstruction d'un téléski local en cas de développement touristique de la zone.



Remontées mécaniques supplémentaires prévues sur le domaine skiable de Vercorin.

b. Aménagements de pistes

- 17 tronçons à aménager, à classer ou à élargir pour améliorer l'attractivité du domaine skiable, son confort et sa sécurité pour ses usagers. Il est notamment prévu de revoir la fin de la piste de retour en station.



Vue en orange du bosquet qu'il est prévu d'enlever pour améliorer le virage de la piste de retour en station.

c. Enneigement technique

- Construction de **deux bassins multifonctionnels** également destinés à l'eau potable en cas de sécheresse, à l'agriculture et à la lutte contre les incendies.
- Objectif : 88 % de pistes enneigées techniquement.

d. Infrastructures et offre touristique

- Nouvelle **buvette** au départ du téléski des Chardons.
- Rénovation des colonies de Tracuit** en restaurant et hébergement.
- Activités estivales : luge d'été, dévalkart, parcours aventure, zones ludiques au Lavoz et à Sigeroulaz.

CONCLUSION

Le projet constitue une **révision stratégique et durable** du domaine skiable de Vercorin.

Il combine une **modernisation ciblée des infrastructures** et une **diversification touristique 4 saisons** avec une **vision énergétique et hydrique responsable**.

La planification est ambitieuse et sera réalisée au fur et à mesure des disponibilités financières.

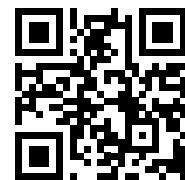
Enfin, en ce qui concerne la future liaison avec le domaine skiable de Grimentz, celle-ci ne fait pas partie du dossier. En effet, cette liaison ne figure actuellement qu'au titre d'information préalable dans la fiche B.4 du plan directeur cantonal. Le classement de ce projet en coordination réglée avant son intégration au plan d'affectation des zones nécessite dans un premier temps la réalisation d'un rapport d'enquête environnementale préliminaire avec études de variantes sur lequel les services spécialisés cantonaux sont consultés. L'établissement de ce rapport est en cours et devrait être déposé au Canton d'ici le début de l'année prochaine.

PROCESSUS :

La procédure de modifications partielles du PAZ et du PAD est la suivante:

1. Information à la population de la procédure initiée par la commune par la mise à l'enquête publique du **21 juin 2019**.
Tout intéressé a ainsi eu l'occasion de prendre connaissance du projet et de faire valoir par écrit toutes propositions et remarques.
2. Mise à l'enquête publique du 19 septembre 2025 du projet élaboré, à savoir des nouveaux règlements, du nouveau plan d'affectation des zones et du plan d'aménagement détaillé.
3. Traitement des éventuelles oppositions par le Conseil communal
4. Adoption par l'Assemblée primaire du 15 décembre 2025 des nouveaux règlements, du nouveau plan d'affectation des zones, du plan d'aménagement détaillé et des décisions concernant les éventuelles oppositions
5. Mise à l'enquête publique des décisions du Conseil municipal et de l'Assemblée primaire ; celles-ci peuvent faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat
6. Transmission du dossier au Conseil d'Etat pour homologation.

Tous les documents (nouveaux règlements, plan d'affectation des zones, plan d'aménagement détaillé, oppositions et décisions y relatives) sont à votre disposition à l'administration communale ainsi que sur le site internet à l'emplacement suivant :

**QUESTIONS POSÉES À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

Acceptez-vous le sort de/des opposition(s) tel que proposé par le Conseil communal ?

Acceptez-vous les modifications apportées au Règlement Communal des Constructions et des Zones ?

Acceptez-vous le Plan d'Aménagement Détaillé du domaine skiable de Vercorin ?

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN



90 ANS LUCIEN PERRUCHOU



Quelques éléments de ma bibliographie:

Ma petite enfance et adolescence ont été marquées par le décès de mon père à l'âge de 40 ans. J'avais huit ans et demi, nous étions une famille de cinq enfants en bas âge et j'étais le petit dernier avec une maman remarquable et infatigable, veuve à 37 ans pour nous élever.

Malgré des tentatives de la Chambre pupillaire de la commune pour placer les enfants dans différentes familles d'accueil, ma maman a toujours refusé, choisissant de les élever seule.

A 19 ans, après la fin de mon apprentissage de ferblantier appareilleur, je me suis associé avec mon ami Marc Luisier durant six ans. Nous nous sommes séparés en 1964 en bons termes. Ce fut un nouveau départ avec mon entreprise. Elle s'est développée à vitesse grand V avec le slogan « travail, travail, travail » dans le but de sortir des difficultés financières et diverses.

Ma vie sociétale a été très active et m'a beaucoup apporté de bien-être et de stabilité.

Ma vie a été longue et bien remplie, moi qui pensais mourir à 40 ou 50 ans. La chance de ma vie est d'avoir eu une épouse en or massif, une perle rare qui m'a supporté et secondé durant plus de 65 ans (noces de palissandre). Nous avons eu une vie familiale heureuse, pleine d'amour et de bonheur.

90 ANS DE RÉMY PERRUCHOU

Figure communale bien connue de tous, Rémy Perruchoud naît à Chalais en 1935. Quatrième enfant d'une fratrie qui comportera sept enfants.

Très tôt après ses écoles, il partira dans la région de Bâle où il sera engagé comme porteur de pain.

Par la suite, s'ouvre le plus grand chantier du Valais: La Grande Dixence. Rémy y sera engagé au bureau de poste du chantier. Plus tard, il redescendra à Chalais et tout naturellement suivra les traces de son père Narcisse qui était le facteur à vélo du village. En 1962, il se marie à Simone née Antille. Ils sont entourés aujourd'hui de leur famille et de cinq arrière-petits-enfants.

Après avoir posé son vélo postal, Rémy reprend la caisse Raiffeisen qui n'était alors qu'une petite tire-lire et en a fait une des Banques la plus prospère du district. Il n'a pas hésité à louer un train spécial et des casinos pour les sorties mémorables de la Banque. C'est lui qui a fait ouvrir dans l'immeuble de la Raiffeisen un cabinet médical et un autre pour les soins dentaires.

Rémy s'est beaucoup impliqué dans la vie de la commune. Il avait toujours des idées pour la collectivité. Tour à tour, Président de la société de gym, membre de la chambre pupillaire et initiateur de la salle polyvalente dont il a été le président du comité de construction. Il fut également le Président et fondateur de La Cabane de Lardebran qui est aujourd'hui un des fleurons de la Bourgeoisie de Chalais.

Jusqu'à tout récemment, il pratiquait encore le tennis et la pétanque où ses camarades apprécient ses nombreuses histoires drôles et ses Witz.



INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalaïs.ch



<https://www.facebook.com/chalaïs.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



❖ ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter le
Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalaïs.ch
www.chalaïs.ch

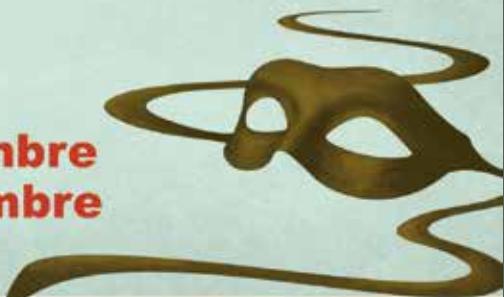
à venir au Kabaret

LE BAL DES VOLEURS

VERSUS
KABAJAM

janvier
février

novembre
décembre



www.kabaret.ch

CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 3, DÉCEMBRE 2025

Edition Administration communale de Chalais, Route de l'Église 10b, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires